

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Mardi 11 juin 2019

Agriculture urbaine

Appel à projet pour la ferme de la Basse-Cour à la Prévalaye

À partir du mardi 11 juin, la Ville de Rennes lance un appel à projet pour la ferme de la Basse-Cour, un bâtiment situé à La Prévalaye, près du centre de loisirs et du Jardin des Mille Pas. Après réhabilitation, ce site verra se développer des activités en lien avec les activités agricoles déjà présentes sur le site.

La Prévalaye : terre d'expérimentation de l'agriculture urbaine

«Je crois que la réussite indispensable de la transition écologique passe par le développement de l'agriculture urbaine. Des pratiques agricoles durables et responsables permettront de renforcer la biodiversité et de rapprocher les consommateurs des producteurs. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que la Ville de Rennes accompagne l'installation de nouveaux acteurs.»

Nathalie Appéré, Maire de Rennes.

Située à l'ouest de Rennes, la Prévalaye s'étend sur 450 hectares environ, dont 80% appartiennent à la Ville de Rennes. Le projet agricole de la Prévalaye a été initié en 2014 par la Ville. Dans ce cadre, des expérimentations sont déjà menées comme au jardin des Mille Pas ou à PermaG'Rennes (micro-ferme en permaculture). Un Appel à manifestations d'intérêts (AMI) a été lancé début avril sur des parcelles représentant 11,5 hectares de terres.

La Basse-Cour : un projet qui s'inscrit dans la continuité des activités développées à la Prévalaye

Le bâtiment du projet Basse-Cour est l'ancienne ferme du château de la Prévalaye, détruit pendant la Seconde Guerre Mondiale. La Ville de Rennes entend conserver le caractère agricole du lieu en l'ouvrant à de nouvelles propositions s'inscrivant dans la continuité des activités menées sur le territoire de la Prévalaye : mise en valeur paysagère, création de liens sociaux, portée pédagogique du projet.

Un projet économique

La Ville de Rennes souhaite accompagner l'installation des nouveaux acteurs. L'objectif est de rendre le site de la Basse-Cour exploitable et économiquement viable d'ici l'automne 2020.

Le projet devra :

- s'insérer dans le tissu de l'économie sociale et solidaire du bassin de vie ;
- favoriser la coopération et la collaboration entre acteurs ;
- développer des projets collectifs et participatifs ;
- contribuer à faire de la Prévalaye un territoire d'innovation et d'expérimentation ;
- permettre aux porteurs de projets de bénéficier d'une "vitrine" de leurs produits et activités.

Un projet pédagogique, culturel et social

Le bâtiment de la Basse-Cour, situé au cœur du dispositif de la Prévalaye devra constituer un lieu d'échanges, de partage, d'expériences et d'expérimentation. Il est aussi identifié comme un point "relais" et un point d'animation dans le cadre du projet "Vallée de la Vilaine".

Le porteur de projet devra :

- accueillir les usagers et promeneurs de la Prévalaye ;
- sensibiliser le public aux activités présentes sur le territoire ;
- proposer des espaces et des animations pédagogiques ;
- mettre en cohérence la programmation culturelle et pédagogique de la Prévalaye ;
- rediriger / guider le public vers les exploitations agricoles du territoire ;
- faire de la Basse-Cour une centralité du dynamisme social de la Prévalaye ;
- viser la complémentarité entre les porteurs de projets du territoire ;
- créer du lien social ;
- permettre et encourager l'échange, la transmission, l'accueil et le partage.

Un projet environnemental

Le projet pour la ferme de la Basse-Cour devra s'inscrire dans la continuité des expérimentations déjà menées à la Prévalaye dans le respect d'une agriculture biologique et durable.

Le porteur de projet devra :

- s'approprier et promouvoir les concepts de l'agriculture paysanne ;
- porter un projet à faible impact environnemental (gestion des déchets, approvisionnement, consommation d'énergie, etc.) ;
- communiquer sur la biodiversité sauvage et cultivée au sein de la Prévalaye.

Une Scic (Société coopérative d'intérêt collectif) pour répondre au mieux au modèle coopératif agricole

La Scic est le statut qui a été choisi car il permet à des acteurs privés et publics de structurer ensemble des projets collectifs à l'échelle d'un territoire. Il facilite en

effet la collaboration de parties prenantes d'origines très différentes et répond parfaitement au projet d'une agriculture à la fois propre, transparente et citoyenne. Il répond ainsi à l'ambition d'un projet s'inscrivant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Calendrier

La date limite de dépôt des dossiers de l'appel à projet de la ferme de la Basse-Cour est fixée au vendredi 26 juillet 2019.

Les lauréats de l'AMI Prévalaye et de l'appel à projet Basse-Cour seront connus en septembre 2019.

Pièce-jointe

- Dossier de candidature et de présentation du projet.